



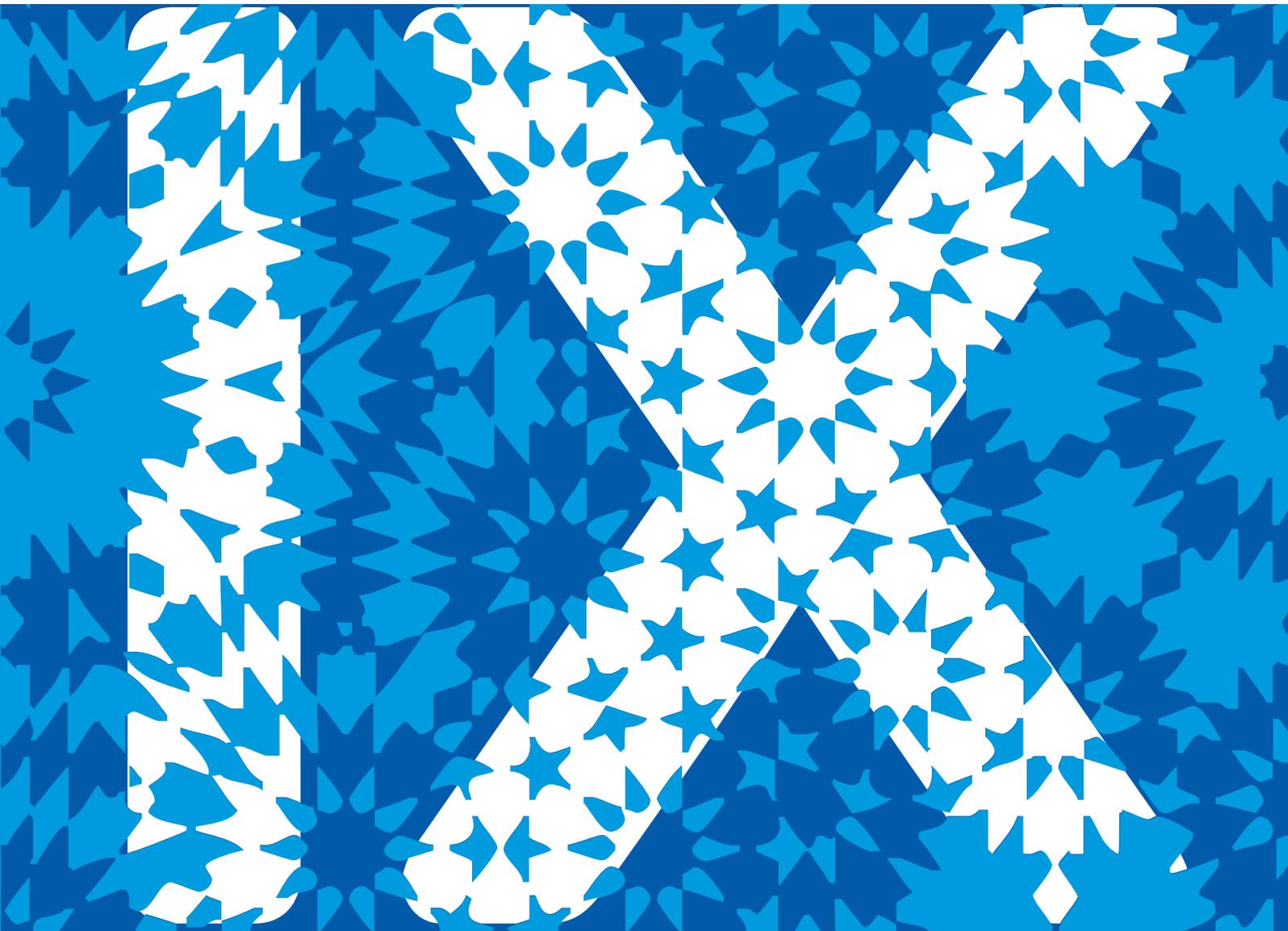
Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



Neuvième  
Forum pour le  
développement  
de l'Afrique

# Financement de la lutte contre les changements climatiques: Implications pour la transformation de l'Afrique

Document de travail







Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



## Neuvième Forum pour le développement de l'Afrique

Des financements  
innovants pour la  
transformation de l'Afrique

Marrakech (Maroc)  
12-16 octobre 2014

Distr.: générale  
ECA/ADF/9/6  
19 septembre 2014  
Français  
Original: anglais

# Financement de la lutte contre les changements climatiques: Implications pour la transformation de l'Afrique

Document de travail



## I. Contexte

1. Toutes les évaluations menées à ce jour dans le monde sont formelles: l'Afrique est la région la plus vulnérable aux changements climatiques. Le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2001, est le fruit des premières évaluations menées selon ce qu'il est convenu d'appeler une perspective régionale. Les négociations internationales dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont fait l'objet de débats sur la mise en contexte des incidences et des défis des changements climatiques. Un accord unanime a donc été trouvé pour fournir un appui à ces pays les moins avancés, considérés comme très vulnérables aux changements climatiques, et ne disposant ni des capacités, ni des ressources pour y faire face.

2. Le cinquième rapport d'évaluation du GIEC a confirmé cette grande vulnérabilité de l'Afrique. L'Institut international de recherche sur le climat et la société, a également averti des dangers du passage d'un El Niño dans la Corne de l'Afrique, pouvant entraîner des précipitations supérieures à la normale.

3. En dépit de tous ces défis, l'Afrique est plus déterminée que jamais à aller de l'avant. Ces dix dernières années, le continent a connu des avancées notables en matière de développement socioéconomique. En effet, il abrite sept des dix pays à la croissance la plus rapide au monde(1). Malheureusement, la menace des changements climatiques risque d'inverser sa progression et d'entraver sa transformation.

## II. Sources de financement de la lutte contre les changements climatiques

4. Il existe de multiples types de flux financiers permettant de financer la lutte contre les changements climatiques, provenant à la fois de sources nationales et internationales (voir figure 1). Le présent document mettra l'accent sur les flux financiers internationaux et le rôle qu'ils peuvent jouer pour garantir la transformation de l'Afrique.

### A. Sources de financement internationales et multilatérales

5. Dans le cadre de la CCNUCC, des fonds mondiaux sont dédiés à l'intervention climatique, à la fois pour le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation. Il s'agit des suivants:

#### 1. Le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

6. Le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques, gérés par le FEM, ont été créés lors de la 7<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP7) en 2001, afin d'apporter un appui financier aux pays les moins avancés dans la lutte contre les effets des changements climatiques. Sur les 49 pays les moins avancés au monde, 35 (environ 70%) se trouvent en Afrique.

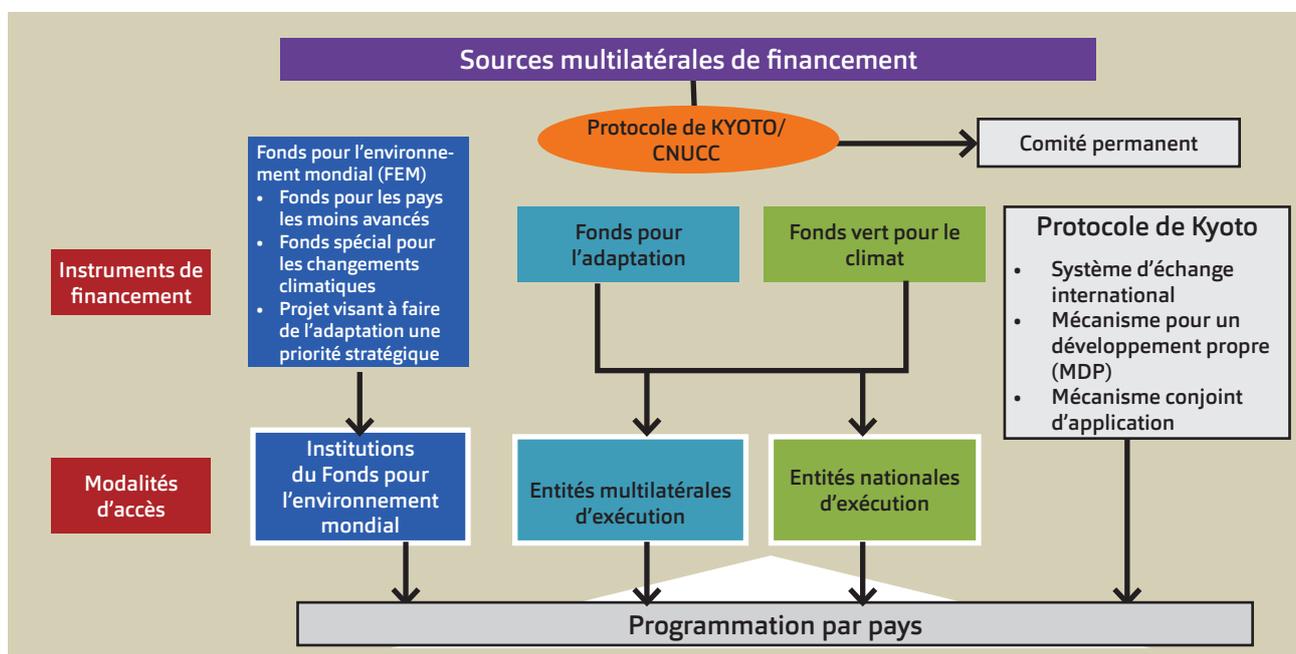
## 2. Le Fonds pour l'adaptation

7. Le Fonds pour l'adaptation a été créé en 2007 en vertu du Protocole de Kyoto par les États parties à la CCNUCC. Il est en grande partie financé par une taxe de 2% prélevée sur les revenus tirés de la vente de crédits de réduction certifiée des émissions. Il suit une approche « par projet », selon laquelle les propositions émanant des entités d'exécution sont soumises à un conseil central.

## 3. Le Fonds vert pour le climat

8. Le Fonds vert pour le climat a été créé en 2010, lors de la 16<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties. Il devrait financer une large part de l'objectif de financement à moyen-terme de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, fixé en 2009 par les pays développés. Le Fonds souscrit aux principes d'appropriation nationale. Cependant, les modalités qu'il appliquera font encore l'objet de débats animés. Les pays bénéficiaires (c'est-à-dire les pays en développement et à revenu intermédiaire) plaident en faveur d'une forte appropriation nationale, de la délégation de la gestion des fonds et de la sélection des projets à des organismes gouvernementaux, tandis que le Fonds sera chargé de la coordination et de la supervision de la propriété fiduciaire. Les pays bailleurs de fonds (principalement, des pays développés) souhaitent au départ poursuivre une approche plus prudente, s'appuyant davantage sur des mécanismes similaires à ceux utilisés pour le Fonds pour l'adaptation.

Figure 1: Sources multilatérales de financement de la lutte contre les changements climatiques



9. D'autres instruments internationaux de financement ne relèvent pas directement du processus de la CCNUCC. Le Programme pilote pour la résilience climatique, le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) contribuent au financement des mesures d'adaptation. Des actions pour l'atténuation sont menées par le Fonds pour les technologies propres, le Programme d'investissement pour la forêt, le Fonds carbone, le Fonds de partenariat

pour la réduction des émissions de carbone, le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier et le mécanisme REDD+ de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement.

## **B. Sources régionales et bilatérales de financement de la lutte contre les changements climatiques**

10. Des instruments sont déployés aux niveaux bilatéral et régional, notamment les fonds régionaux suivants:

- Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (Union européenne)
- Africa and Latin America Resilience to Climate Change (USAID Agence des États-Unis pour le développement international)
- Congo Basin Forest Fund (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- Collaborative Adaptation Research Initiative in Africa and Asia (Ministère du développement international et Centre de recherches pour le développement international)
- Fonds BioCarbone (États-Unis, Royaume-Uni et Norvège)

11. Certains pays développés ont également créé des fonds bilatéraux pour aider les pays en développement à apporter une réponse aux changements climatiques. Cet appui est également apporté à travers l'aide au développement octroyée à ces pays.

## **C. Investissement du secteur privé**

12. Le secteur privé joue un rôle de plus en plus important, en termes de réponse aux effets des changements climatiques subis par les chaînes de valeur commerciales comme de responsabilité sociale des entreprises. Alors que les entreprises doivent soumettre leurs investissements à l'épreuve du changement climatique, le financement de la lutte contre ses effets semble avoir un bon rapport coût/efficacité et permettre de dégager des marges bénéficiaires plus importantes.

## **III. Modalités d'accès**

13. Différentes modalités d'accès aux fonds régissent les instruments multilatéraux pour le financement de la lutte contre les changements climatiques (voir figure 1). Bien que l'accès direct pour les pays soit encouragé, des intermédiaires, dénommés entités d'exécution, apportent également un appui, notamment lorsque les pays les moins développés concernés n'ont pas la capacité nécessaire pour satisfaire les procédures complexes de demande de fonds. Ces entités peuvent être des organismes nationaux, multinationaux ou régionaux. Le site Internet du Fonds pour l'adaptation répertorie 28 institutions accréditées, dont 15 au niveau national, 10 au niveau multinational (dont de grandes banques de développement et quatre institutions des Nations Unies) et 3 au niveau régional. Les institutions nationales comptent des ministères (Jordanie et Rwanda); des institutions ou des autorités (Chili, Kenya, Royaume du Maroc et Uruguay); des instituts (Afrique du Sud, Argentine, Mexique et Sénégal); des fonds (Bénin, Costa Rica); une banque (Inde) et un fonds fiduciaire (Belize).

14. Bien qu'un bon nombre d'entités nationales d'exécution accréditées soient africaines, seules celles du Rwanda et du Sénégal, ont réussi à obtenir un financement de programme auprès du Fonds pour l'adaptation. Cela illustre combien il est important de renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour permettre aux pays de financer eux-mêmes leurs programmes.

15. La promotion des entités nationales doit être encouragée, car elle stimule l'appropriation nationale du processus. Cependant, la décision émanant du Fonds pour l'adaptation de limiter à 50% la proportion de financement distribué par ces entités, pourrait poser des contraintes importantes en termes de programmation pour les pays qui ne sont pas encore prêts à être accrédités comme entités, mais qui ont tout de même besoin d'accéder au Fonds.

16. D'autres instruments de financement multilatéraux, régionaux et bilatéraux ont différentes modalités d'accès le plus souvent alignés sur leurs règlements internes et adaptés aux intérêts des programmes. Des opportunités de financement sont également offertes par le biais d'appels de propositions concurrentiels permettant la participation éventuelle d'autres parties prenantes et la création d'un espace pour nourrir l'innovation.

17. Le financement bilatéral est encore grevé d'incertitudes, suite aux bouleversements actuels des politiques d'aide au développement. Suite à la crise économique, de nombreux pays développés ont réduit leurs budgets en matière d'aide extérieure, plongeant l'avenir de l'aide bilatérale dans l'incertitude.

18. Parallèlement, le secteur privé apparaît comme une source majeure de réserve de financement des mesures de lutte contre les changements climatiques. Cependant, le manque de stratégies appropriées de mobilisation et l'absence de partenariats public-privé limitent les capacités de l'Afrique à tirer profit des perspectives grandissantes qu'offre le secteur privé en matière de financement.

#### **IV. Financer la réponse de l'Afrique face aux changements climatiques**

19. Malgré la création de nombreux instruments de financement, l'Afrique peine toujours à accéder à ces fonds et à absorber de manière efficace les fonds reçus.

20. De nombreuses estimations indiquent le montant des investissements annuels nécessaires pour réduire le profil de risque des pays en développement. Les estimations des flux financiers liés au climat vers ces pays varient considérablement, oscillant entre 40 et 120 milliards de dollars (2). Selon la Banque africaine de développement, les coûts d'adaptation dans la région s'élèveraient à entre 20 et 30 milliards de dollars au cours des 10 à 20 prochaines années(3). Si ces estimations ne sont qu'indicatives, les évolutions des profils de risques, annoncées par des évaluations récentes, pourraient considérablement alourdir le montant des financements nécessaires pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation. En effet, le rapport *Africa's Adaptation Gap* publié en 2003 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement a mis l'accent sur le fossé entre les profils de risque actuels des pays africains et le niveau de financement attendu(4).

21. En termes d'investissements réels, de tous les fonds décaissés à ce jour, toutes sources confondues, (dont le Fonds pour les PMA, le Programme pilote pour la résilience climatique,

l'Alliance mondiale pour les changements climatiques et le Fonds spécial pour les changements climatiques), soit 395 millions de dollars, 44% ont été octroyés à l'Afrique subsaharienne. Plus précisément, sur les fonds destinés à soutenir la mise en œuvre des programmes nationaux d'adaptation, 56% des fonds approuvés par le Fonds pour les PMA (222 millions de dollars) et 26% des fonds du Fonds spécial (50 millions de dollars) ont été attribués à la région(5).

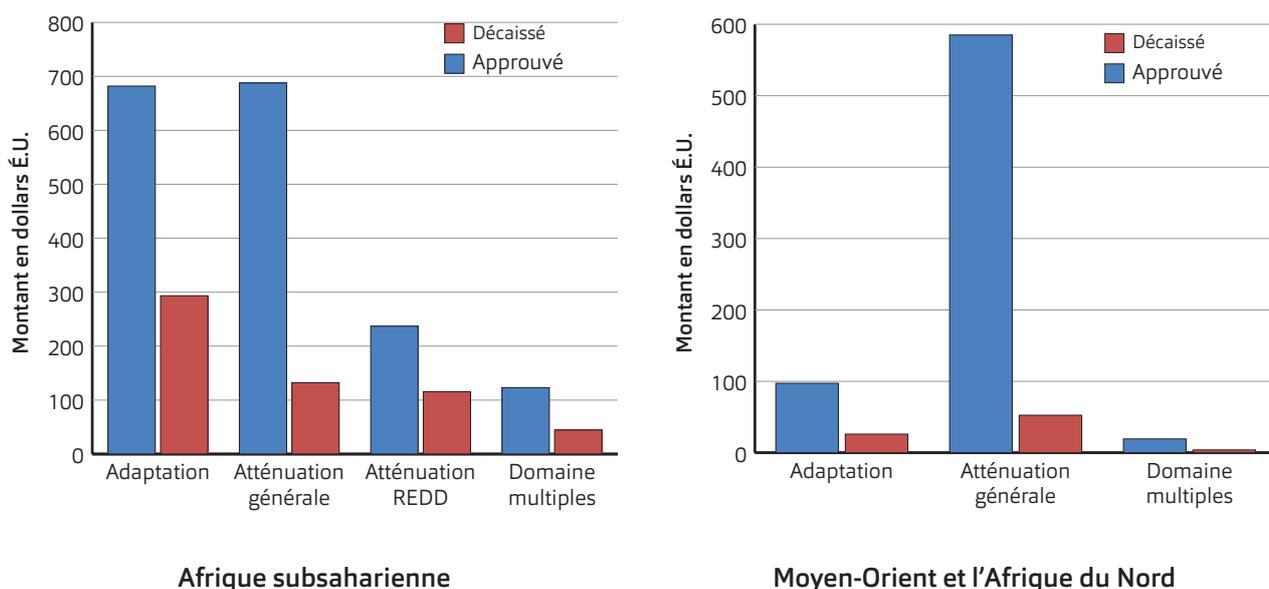
## V. Financer les mesures d'adaptation et d'atténuation en Afrique

22. Face au changement climatique, les défis que l'Afrique doit relever sont formidables. À cet effet, des sources de financement aussi bien nationales qu'internationales sont donc nécessaires. Une des principales préoccupations sur le continent est la répartition des fonds entre les mesures d'adaptation et celles d'atténuation. Si le financement des mesures d'atténuation est une priorité dans les pays développés, c'est celui des mesures d'adaptation qui est beaucoup plus important dans la plupart des pays en développement. Toutefois, cela pourrait évoluer à l'heure où certains pays accèdent au statut de pays à revenu intermédiaire, l'atténuation devient de plus en plus une priorité. Alors que les pays renforcent leurs institutions et créent un environnement favorable grâce à la mise en place de réglementations et d'incitations en faveur du secteur privé, cette tendance pourrait encore s'accroître avec l'intérêt grandissant manifesté par le secteur privé et l'augmentation du financement des mesures d'atténuation.

23. Dans le cas de l'Afrique, le rôle du secteur privé est encore très minime et incertain, d'autant plus que la faible participation des pays africains ne leur a pas permis de tirer des enseignements ou des données d'expérience pratique du Mécanisme pour le développement propre. De plus, le prix du carbone est très volatile et s'élève aujourd'hui à seulement 1-2 dollars par tonne de dioxyde de carbone pour les projets MDP, (alors qu'il était à 20 dollars en 1997, à 5-8 dollars en 2011) et à entre 4 et 8 dollars par tonne pour les projets REDD.

24. Les pays africains se sont montrés plus enclins à participer à REDD+, une version améliorée du mécanisme initial. Certains pays ont lancé des programmes de préparation, tirant profit des différents fonds pour le climat et visant les principaux bassins forestiers, tels que la forêt tropicale du Bassin du Congo.

25. Selon les conclusions de la Banque mondiale en 2013, moins d'un tiers des financements des mesures d'adaptation et d'atténuation approuvés pour l'Afrique a été décaissé (voir figure 2). Selon le site Internet Climate Funds Update, site indépendant diffusant des informations sur les initiatives de financement en lien avec la lutte contre les changements climatiques, une partie importante des fonds en Afrique subsaharienne est dédiée à des activités d'atténuation. Pourtant, la grande vulnérabilité de tant de pays de la région devrait appeler à privilégier le financement de mesures d'adaptation (voir figure 3). Il est donc urgent de mobiliser des ressources pour répondre aux capacités limitées du continent face aux phénomènes climatiques et à leurs répercussions futures.

**Figure 2: Financement approuvé et décaissé pour l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en 2013**


Source: Fonds pour le climat, nov. 2013 (6, 7).

**Tableau 1: Nombre de projets approuvés pour l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en 2013**

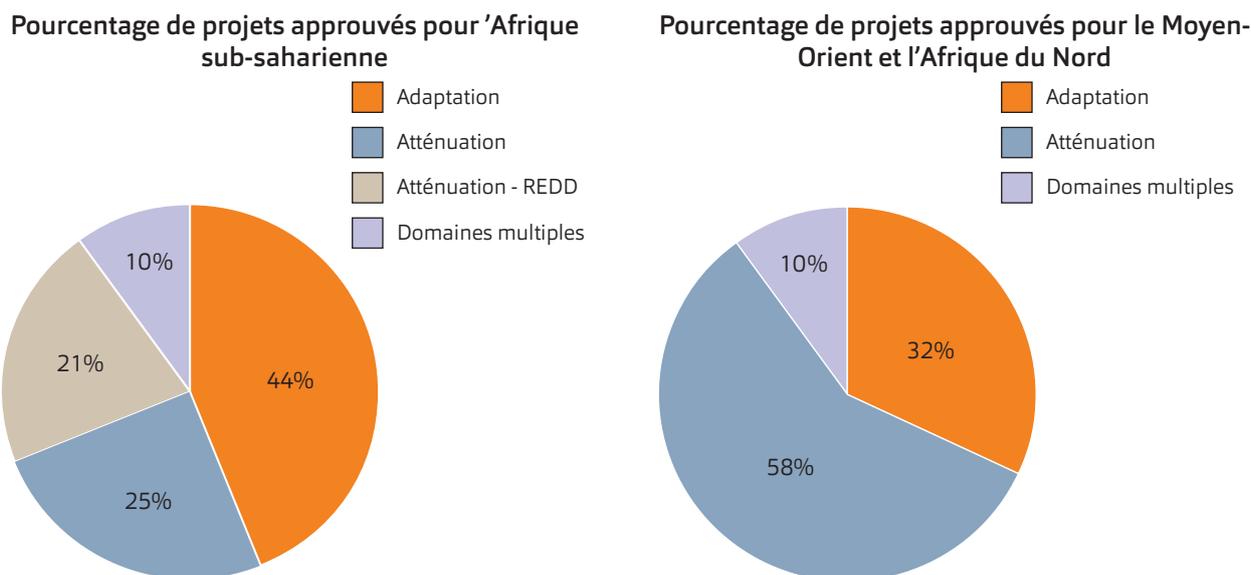
Thème	Nombre de projets approuvés pour l'Afrique sub-saharienne	Nombre de projets approuvés pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord
Adaptation	165	19
Atténuation	96	35
Atténuation-REDD+	81	N/A
Domaines multiples	39	6

Source: Fonds pour le climat, nov. 2013 (6, 7).

26. Plus de 45% de la population africaine vivent dans des pays disposant de la plus faible capacité d'adaptation au monde. Il est crucial d'investir dans les systèmes d'éducation et de santé, ainsi que dans le renforcement des capacités institutionnelles. On ne saurait souligner combien le financement des efforts d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques est un catalyseur et peut parallèlement contribuer à lutter contre la pauvreté et à favoriser le développement durable en Afrique.

27. L'Afrique a besoin d'investissements plus ciblés dans des mesures d'adaptation et les décideurs doivent intégrer le changement climatique dans toute planification stratégique à long terme. Le continent souffre d'un manque d'infrastructures, mais la conception et la répartition des futurs investissements visant les infrastructures doivent prendre en considération l'évolution du système climatique. Selon la Banque mondiale, y parvenir sera particulièrement coûteux, notamment en comparaison avec les coûts des mesures pour l'eau et l'assainissement, et il faudra introduire des nouvelles règles d'aménagement et des codes du bâtiment pour compléter ces mesures d'adaptation et d'atténuation structurelles. En revanche, dans le long terme, les avantages l'emportent sur les coûts supplémentaires.

28. La création d'un Fonds africain pour les changements climatiques, géré par une institution africaine, a récemment été évoquée comme un moyen de répondre aux besoins spécifiques de

**Figure 3: Pourcentage de projets approuvés pour l'Afrique sub-saharienne, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en 2013**

Source: Fonds pour le climat, nov. 2013 (6, 7).

l'Afrique. Le financement de la lutte contre les changements climatiques peut être un catalyseur pour mobiliser des ressources privées et publiques, ouvrir de nouvelles perspectives économiques, promouvoir le déploiement des technologies et transformer les voies de développement. Afin de mutualiser les ressources allouées à l'Afrique provenant de diverses sources et de lever de nouveaux fonds, un tel Fonds permettrait de soutenir le financement de projets et programmes favorisant la résilience climatique et le développement à faible intensité de carbone.

## VI. Transparence des fonds pour le climat

29. En vertu de l'Accord de Copenhague, les dirigeants du monde entier sont convenus qu'« un financement accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat ainsi qu'un meilleur accès à celui-ci devraient être fournis aux pays en développement » (8). Cependant, devant l'ambiguïté des termes « nouveau » et « additionnel », il faut déterminer une référence commune pour les pays développés et les pays en développement pour dater les fonds. Les financements et les ressources financières additionnels levés pour lutter contre les changements climatiques ne doivent pas être remplacés ou détournés à d'autres fins, comme le développement socioéconomique. Du fait de l'absence d'une référence déterminée au niveau international, chaque pays contributeur a été amené à utiliser sa propre définition de « nouveau et additionnel », et certains pays récusent les références avancées par les pays en développement.

30. La transparence de l'information est également nécessaire pour déterminer l'acceptation du mot « additionnel », car actuellement, certains pays recyclent l'aide extérieure officielle ou les engagements antérieurs. Par exemple, la majorité de l'engagement du Japon de 11 milliards de dollars au titre de l'Initiative Hatoyama, a été annoncée en 2008, bien avant les négociations de Copenhague(9). De même l'engagement du Royaume-Uni de 2,5 milliards de dollars dans le cadre du paquet de l'Union européenne de 10 milliards de dollars pour le financement climatique à court terme, proviendra entièrement de son budget annoncé pour l'aide au développement. En effet, selon Tim Jones, spécialiste des politiques pour le World Development Movement (WDM), « plus de la moitié du budget annoncé par le Royaume-Uni à Copenhague avait déjà été

annoncé, alloué ou dépensé. Au moins un tiers sera octroyé sous forme de prêts(10) ». De plus, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, en 2013, seulement 5 des 23 gouvernements donateurs ont atteint l'objectif de consacrer 0,7% de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement.

31. Le tableau 2 présente quelques-unes des méthodes proposées pour définir une base de référence du financement « nouveau et additionnel ». La première option est privilégiée par les pays européens, comme le Danemark et la Norvège, car ils ont déjà atteint leur objectif de 0,7%. Il leur est donc plus facile de définir la référence à plus de 0,7% du RNB. La deuxième option serait d'utiliser seulement les nouvelles possibilités offertes par les Nations Unies, comme le Fonds vert de Copenhague pour le climat, mais cela laisserait moins de souplesse aux pays contributeurs et aux canaux existants, qui seraient peut-être mieux à même de se charger de certaines tâches.

**Tableau 2: Différentes suggestions de référence pour « nouveau et additionnel »**

	Options	Avantage	Inconvénient
<b>A</b>	Aide supérieure au 0,7% de RNB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facile à suivre car il est nécessaire de mesurer l'évolution depuis les derniers engagements pris en matière d'aide publique au développement (APD)</li> <li>Système de suivi de l'APD déjà mis en place par l'OCDE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soulève la question de ce qui est considéré comme relevant du financement climatique</li> <li>La plupart des pays, à l'exemple des États-Unis (0,2%), ont des difficultés à atteindre l'objectif initial de 0,7%</li> <li>Aucune pression exercée sur les pays qui ont déjà passé le seuil (Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède)</li> </ul>
<b>B</b>	Nouveaux canaux onusiens uniquement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveau départ</li> <li>Facilité à suivre et à mettre en œuvre les orientations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité de détourner les fonds de l'APD</li> <li>Les contributeurs peuvent se contenter de contributions symboliques</li> <li>Moins de souplesse pour les contributeurs</li> </ul>
<b>C</b>	Nouvelles sources de financement uniquement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet de facilement suivre de nouveaux fonds</li> <li>Complémentarité probable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les contributeurs peuvent réduire le montant du financement</li> <li>Cela peut générer des délais d'attente importants pour les pays bénéficiaires</li> <li>Les canaux existants peuvent mieux convenir à certaines tâches</li> </ul>
<b>D</b>	Séparation entre l'APD et le financement de la lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de double comptage, de requalification ou de détournement de fonds de l'APD en faveur du financement climatique</li> <li>Accent sur la séparation des fonds à la source</li> <li>Plus de transparence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'approbation de la majorité des contributeurs est peu probable</li> <li>Il est difficile de trouver un consensus politique sur la définition d'un nouveau mécanisme de financement</li> <li>Les anciennes sources de financement de l'APD peuvent encore être utilisées</li> <li>La question du détournement des fonds de l'APD à d'autres fins que celles des objectifs de développement peut être sujet de préoccupation</li> </ul>
<b>E</b>	Augmenter l'APD, avec le financement de la lutte contre les changements climatiques comme domaine prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisibilité des fonds</li> <li>Peut permettre de clarifier si les projets sont liés au climat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficile de déterminer le pourcentage approprié</li> <li>Le détournement de fonds de l'APD est encore possible</li> <li>La définition de référence sera contestée par les deux parties</li> </ul>

	Options	Avantage	Inconvénient
F	Aucune action/ Pas de référence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acceptable pour la plupart des contributeurs, car ils peuvent définir leur propre base de référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque contributeur définit sa propre base, qui n'a donc pas de valeur pour les pays bénéficiaires.</li> <li>Aucune possibilité de comparaison des engagements et des décaissements</li> <li>Les contributeurs les plus importants ne reçoivent peut-être pas la reconnaissance qui leur est due</li> <li>Inacceptable par presque tous les pays en développement</li> </ul>

Sources: (11), (12) et (13)

32. Le manque de transparence et les incertitudes concernant les flux financiers climatiques ont poussé les pays africains à apporter une réponse hésitante aux changements climatiques. Le Fonds spécial ClimDev-Afrique a été créé pour offrir à l'Afrique une base solide sur laquelle bâtir une réponse. Il a été lancé par trois des institutions de développement les plus importantes sur le continent, à savoir la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD), sous l'égide de l'Initiative Climat pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique). Il est géré par la Banque et fournit des ressources financières et des incitations aux agences nationales, aux organismes régionaux et à d'autres parties prenantes pour concevoir et mettre en place des projets stratégiques et des services d'information sur le climat. En octobre 2013, le Fonds avait reçu 26 propositions de projet, pour une demande d'environ 76 millions de dollars.

## VII. Mécanismes de financement innovants pour intensifier les mesures de lutte contre les changements climatiques en Afrique

33. Devant l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les pays développés pour tenir leurs engagements en matière de financement, il est primordial que l'Afrique fasse preuve de créativité et d'innovation pour lever des fonds provenant à la fois de sources nationales et extérieures, à une échelle et dans des délais suffisants qui soient à la hauteur des effets des changements climatiques. Elle pourrait s'inspirer des leçons innovantes des mécanismes financiers pour accélérer le déploiement d'activités et stimuler les investissements au service de la lutte contre les changements climatiques en Afrique, même si cela nécessite une planification stratégique et une meilleure préparation au financement de la lutte contre les changements climatiques. La question des changements climatiques revêt une importance nationale pour tous les pays africains et il faut, à ce titre, intégrer des sources nationales de financement dans l'ensemble des mécanismes de financement liés au climat.

### A. Processus budgétaires nationaux

34. Suite à l'élaboration des Climate Public Investment and Expenditure Review (Examens des dépenses et des investissements publics pour le climat) par certains pays africains, il est possible de déterminer les dépenses ou les investissements au niveau national liés à la lutte contre les changements climatiques. Ceci étant, il est essentiel que les pays intègrent pleinement le changement climatique dans leurs processus budgétaires nationaux, une partie du budget étant directement allouée au financement de mesures de lutte contre les changements climatiques. Il est crucial d'avoir des provisions budgétaires spécifiquement allouées à la lutte contre les changements climatiques afin d'intensifier les actions, assurer leur pérennité et obtenir ainsi de meilleurs retours sur investissements. Cette approche garantit également l'alignement des

investissements pour la lutte contre les changements climatiques sur les priorités nationales de développement et les objectifs stratégiques du pays.

## **B. Soutien budgétaire**

35. L'aide au développement (régionale et bilatérale) dont bénéficient de nombreux pays africains inclut des compléments financiers et un soutien budgétaire à l'appui des investissements et des dépenses de fonctionnement. Elle représente une large part des budgets nationaux de certains pays. Intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans le dialogue avec les partenaires de développement afin de constituer une aide au développement à l'épreuve des changements climatiques, permet de convaincre de l'importance d'un appui financier pour la résilience au changement climatique. Cela est particulièrement vrai pour les investissements dans les infrastructures, l'agriculture et les systèmes d'approvisionnement en eau. Faire face aux changements climatiques dans ces secteurs où l'aide au développement croît rapidement, pourrait être bénéfique pour les pays. Grâce à ces approches, il sera possible d'augmenter les fonds dédiés à la lutte contre les changements climatiques dans des secteurs clés, ainsi que les fonds complémentaires pour les mesures contre les changements climatiques.

## **C. Sources internationales**

36. Certaines décisions issues des sessions de la Conférence des Parties, peuvent favoriser la mise en place de sources innovantes de financement pour relever les défis posés par les changements climatiques, et l'Afrique devrait tirer parti de certaines d'entre elles, comme les mesures d'atténuation adaptées au contexte national et les mécanismes ne reposant pas sur le marché. Les pays africains devraient également chercher des moyens d'augmenter leur part d'activités dans le cadre du MDP et de se positionner sur le marché du carbone.

## **D. Secteur privé**

37. Le secteur privé joue déjà un rôle important dans le financement de la lutte contre les effets des changements climatiques à travers les marchés de capitaux. Il met aujourd'hui l'accent sur l'atténuation, mais des perspectives se dessinent en ce qui concerne l'adaptation, telles que les emprunts et les capitaux par le biais de prêts-projets directs et de lignes de crédit pour les institutions financières locales. Nombre de pays africains mènent des initiatives pour la création des produits de micro finance et de micro-assurance destinés aux communautés démunies.

## **E. Subventions et prêts à des conditions de faveur**

38. De nombreuses banques multilatérales commencent à octroyer des prêts à des conditions de faveur dans le cadre de plans de subventions en faveur d'investissements pour la lutte contre les changements climatiques, tels que les fonds d'investissement climatique. Si des prêts ne devraient pas financer la réponse des pays africains aux changements climatiques, ils constituent cependant une source importante de financement qui doit être examinée et étudiée.

## **F. Adopter des approches synergiques pour cibler les fonds multilatéraux**

39. Il est peu probable que la primauté accordée, sur le plan du financement, aux mesures d'atténuation, par rapport aux mesures d'adaptation, soit inversée, car ces deux types de mesures ont des ressorts différents. L'Afrique doit donc institutionnaliser une approche synergique afin de mobiliser des fonds climatiques de mise en œuvre conjointe d'initiatives d'adaptation et d'atténuation, notamment dans le cadre de la REDD+. Par exemple, les mécanismes de sauvegarde débattus en tant que partie intégrante de la REDD +, devraient inclure des mesures d'adaptation.

## **G. Taxe pour l'adaptation et systèmes d'obligations**

40. Les industries extractives, moteurs de la croissance économique du continent, offrent des possibilités de financement innovant de la lutte contre les changements climatiques, grâce à des programmes de responsabilité sociale des entreprises. À l'instar de la région des Caraïbes, l'Afrique devrait songer à créer un système d'obligations similaire pour protéger sa croissance économique des ravages des changements climatiques. Elle devrait également envisager, pour le financement des mesures d'adaptation, d'instituer des taxes sur les énormes volumes de ressources extractives qui quittent le continent à destination des marchés étrangers, non pas sous forme de redevances, mais en vertu de la responsabilité collective consistant à aider le continent à faire face aux changements climatiques.

41. La taxe sur le carbone dans l'aérien de l'Union européenne, pourrait ne pas présenter beaucoup d'attrait pour les pays en développement, mais elle est essentielle dans la lutte contre les changements climatiques en Europe. Les États-Unis ont également instauré une taxe sur la pollution et de nombreuses autres régions suivent également cette voie. Si l'Afrique plaiderait pour une taxe sur ses ressources naturelles pour financer l'adaptation, par exemple sur chaque arbre abattu à des fins commerciales dans la forêt du Bassin du Congo, ou sur chaque baril de pétrole brut exporté etc., elle obtiendrait facilement l'appui de la communauté internationale qui reconnaît sa grande vulnérabilité et son besoin d'obtenir des ressources suffisantes pour relever ces défis.

## **H. Tirer parti de la diaspora et des philanthropes africains**

42. Les philanthropes africains et les membres de la diaspora devraient être sensibilisés à la question des changements climatiques. C'est essentiel si l'on veut obtenir un financement externe et assurer la pérennité de la réponse de l'Afrique face aux changements climatiques. Le manque actuel de capacités et de ressources humaines correctement formées dans certains pays africains, pourrait facilement être surmonté par l'établissement de liens pérennes et fonctionnels avec la diaspora africaine, dont l'importance a été démontrée par l'ampleur des envois de fonds, qui représentent une part importante des revenus en devises étrangères des pays africains.

## **VIII. Conclusion**

43. Le niveau de financement international consacré à la lutte contre les changements climatiques reste encore incertain. Il semble peu probable que les objectifs fixés à l'échelle internationale soient atteints, notamment ceux du Fonds vert pour le climat.

44. Le financement de la lutte contre les changements climatiques joue un rôle essentiel pour garantir à l'avenir un développement à faible intensité de carbone en Afrique et dans les petits États insulaires et les aider à acquérir les technologies et les capacités nécessaires pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation. Les besoins en termes de financement des pays en développement dépassent substantiellement les flux financiers actuels provenant de sources multilatérales et bilatérales. Il est donc impératif de lever plus de fonds, notamment grâce à des mécanismes de financement innovants. Le financement à long terme doit être responsable et transparent. Les décideurs politiques africains devront examiner attentivement les propositions issues des processus de négociation et prendre en compte les implications de chaque approche et les bénéfices que l'Afrique peut en tirer.

45. Les pays développés doivent également intégralement mettre en œuvre leurs engagements en matière de ressources financières et de transfert de technologie. Les pays africains pourront ainsi disposer des outils nécessaires pour lutter contre les changements climatiques.

46. De plus, il est nécessaire d'intensifier les efforts pour assurer le financement des mesures de lutte contre les changements climatiques, afin de renforcer la vigilance et les capacités régionales pour la programmation de ces ressources. Davantage de pays africains devraient s'efforcer de devenir des entités nationales d'exécution, ce qui constituerait une étape clef vers l'appropriation nationale de leurs réponses aux changements climatiques.

47. Finalement, compte tenu du rôle grandissant du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques, il existe des opportunités considérables pour susciter un plus grand appui du secteur privé et il est donc essentiel que l'Afrique s'emploie à nouer des partenariats créatifs et mutuellement bénéfiques avec ce secteur.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Adam, D., Climate fund 'recycled' from existing aid budget, UK government admits., *The Guardian* du 25 janvier 2010. Disponible sur: <http://www.guardian.co.uk/environment/2010/jan/25/climate-aid-uk-funding>
2. Athena B. and R. Moncel, *Additionality of Climate Finance*, World Resources Institute.
3. Banque africaine de développement (BAD), *The cost of adaptation to climate change in Africa*, 2011. Disponible sur : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Cost%20of%20Adaptation%20in%20Africa.pdf>
4. Buchner B. et al; *Global Landscape of Climate Finance 2012*. Disponible sur: <http://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2012/12/The-Landscape-of-Climate-Finance-2012.pdf> [En anglais].
5. Commission économique pour l'Afrique (CEA), *Rapport économique sur l'Afrique, 2014 : Politique industrielle dynamique en Afrique*. Disponible sur [http://repository.uneca.org/unecawebsite/sites/default/files/page\\_attachments/final\\_era2014\\_march25\\_en.pdf](http://repository.uneca.org/unecawebsite/sites/default/files/page_attachments/final_era2014_march25_en.pdf) [En anglais].

6. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), "Décision de la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties. Disponible sur : [http://unfccc.int/files/meetings/cop\\_15/application/pdf/cop15\\_cph\\_auv.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cop15_cph_auv.pdf)
7. Cuming, V., *Have developed nations broken their promise on \$30 bn 'fast-start' finance?* Bloomberg New Energy Finance. Disponible sur: <http://dt3.bnef.com/index.php>
8. Nakhaooda, S. et.al, *Climate Finance regional briefing: sub-Saharan Africa*. Disponible sur: <http://www.odi.org/publications/5493-climate-finance-regional-briefing-sub-saharan-africa>
9. Nakhaooda, S., et al., *Climate finance in Sub-Saharan Africa*. Disponible sur : <http://www.odi.org/publications/6151-climate-finance-sub-saharan-africa>.
10. Nakhooda, S. et.al, *Climate Finance Regional Briefing: Middle East and North Africa*. Disponible sur: <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7916.pdf>
11. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Development Perspectives for a Post-2012 Climate Financing Architecture*. Disponible sur [www.oecd.org/dataoecd/47/52/47115936.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/47/52/47115936.pdf)
12. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Africa's Adaptation Gap Technical Report*. Disponible sur : <http://www.unep.org/pdf/AfricaAdaptationGapreport.pdf>
13. Stadelmann, M. et al., *Baseline for trust: defining 'new and additional' climate funding*. International Institute for Environment and Development, juin 2010. Disponible sur: [www.iied.org/pubs/display.php?o=17080IIED](http://www.iied.org/pubs/display.php?o=17080IIED)

